

Séance du 26 septembre 2023



L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, LE VINGT SIX SEPTEMBRE, à DIX NEUF HEURES ET QUINZE MINUTES, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni dans la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Marc PÉCHOUX,

2023-26-09-DG N° 73 INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **PREND ACTE** de l'installation de monsieur Jean-Pierre SAINT-CYR.

2023-26-09-DG N° 74 ELECTION D'UN ADJOINT AU MAIRE

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **ELIT** le nouvel Adjoint madame Agathe IACOVELLI, sur le poste de 2^{ème} adjoint au maire et immédiatement installée sur le poste d'adjoint laissé vacant par madame Laëtitia BORDELIER.

2023-26-09-DG N° 75 MODIFICATION DE LA COMPOSITION DES COMMISSIONS MUNICIPALES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 22 voix pour et 7 abstentions (M. Raymond (qui a donné pouvoir à P. Charrondière), G. Brulland (qui a donné pouvoir à A. Lasserre) P. Charrondière, M. Chikki (qui a donné pouvoir à Amina Leghnider), A. Lasserre, Amina Leghnider, K. Garel.

- **ELIT Madame Bernadette CAUCHOIS** membre élu au sein des commissions suivantes :
 - Commission Finances, Economie et Commerce ;
 - Commission d'Appel d'Offres, suppléants Liste 1.
- **ELIT Monsieur Jean-Pierre SAINT-CYR** membre élu au sein des commissions suivantes :
 - Commission Urbanisme et Foncier ;
 - Commission Culture, Patrimoine et Tourisme
- **ELIT Monsieur Philippe BERTHAUD** membre élu au sein des commissions suivantes :
 - Commission Education et Jeunesse ;
- **ELIT Monsieur Richard SIMMINI** membre élu au sein des commissions suivantes :
 - Commission Développement Durable, Transition Energétique ;

2023-26-09-DG N° 76 MODIFICATION DE LA COMPOSITION DU CCAS (CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE) ET DESIGNATION D'UN NOUVEAU MEMBRE ELU

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 22 voix pour et 7 abstentions (M. Raymond (qui a donné pouvoir à P. Charrondière), G. Brulland (qui a donné pouvoir à A. Lasserre) P. Charrondière, M. Chikki (qui a donné pouvoir à Amina Leghnider), A. Lasserre, Amina Leghnider, K. Garel.

- **ELIT** Madame Andrée GENIN, conseillère municipale, au sein du CCAS (Centre Communal d'Action Sociale).

2023-26-09-DG N° 77 MODIFICATION DE LA REPRESENTATION DE LA COMMUNE DANS LES ORGANISMES EXTERIEURS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 22 voix pour et 7 abstentions (M. Raymond (qui a donné pouvoir à P. Charrondière), G. Brulland (qui a donné pouvoir à A. Lasserre) P. Charrondière, M. Chikki (qui a donné pouvoir à Amina Leghnider), A. Lasserre, Amina Leghnider, K. Garel.

- **DESIGNE** Monsieur Jean-Pierre SAINT-CYR membre élu au sein du
 - SIEA (Syndicat Intercommunal d'Electricité de l'Ain), suppléant
- **DESIGNE** Monsieur Marc PÉCHOUX membre élu au sein du
 - Conseil Administration Lycée, suppléant ;
- **DESIGNE** Madame Bernadette CAUCHOIS membre élu au sein du
 - Conseil Administration VAL HORIZON ;
- **DESIGNE** Madame Andrée GENIN membre élu au sein du
 - Conseil Administration VAL HORIZON ;

2023-26-09-SF N° 78 DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N°2 AU BP 2023 VILLE ET BUDGETS ANNEXES

- **Budget principal Ville**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 21 voix pour, 1 abstention (G.Lichtlé) et 7 oppositions (M. Raymond (qui a donné pouvoir à P. Charrondière), G. Brulland (qui a donné pouvoir à A. Lasserre) P. Charrondière, M. Chikki (qui a donné pouvoir à Amina Leghnider), A. Lasserre, Amina Leghnider, K. Garel.

- **APPROUVE** la Décision Modificative n°2 du budget Ville de l'exercice 2023.

- **Budget Loisirs**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 22 voix pour et 7 oppositions (M. Raymond (qui a donné pouvoir à P. Charrondière), G. Brulland (qui a donné pouvoir à A. Lasserre) P. Charrondière, M. Chikki (qui a donné pouvoir à Amina Leghnider), A. Lasserre, Amina Leghnider, K. Garel.

- **APPROUVE** la Décision Modificative n°2 des budgets annexes Loisirs de l'exercice 2023.

- **Budget GRF**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 22 voix pour et 7 oppositions (M. Raymond (qui a donné pouvoir à P. Charrondière), G. Brulland (qui a donné pouvoir à A. Lasserre) P. Charrondière, M. Chikki (qui a donné pouvoir à Amina Leghnider), A. Lasserre, Amina Leghnider, K. Garel.

- **APPROUVE** la Décision Modificative n°2 du budget Ville Gendarmerie Réserve Foncière de l'exercice 2023.

2023-26-09-SF N° 79 GROOVE D'AUTOMNE FESTIVAL – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION COMMUNALE EN SOUTIEN A LA PREMIERE EDITION

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 20 voix pour, 1 abstention (Y. Gallay) et 8 oppositions (G.Lichtlé, M. Raymond (qui a donné pouvoir à P. Charrondière), G. Brulland (qui a donné pouvoir à A. Lasserre) P. Charrondière, M. Chikki (qui a donné pouvoir à Amina Leghnider), A. Lasserre, Amina Leghnider, K. Garel.

- **DECIDE** de l'octroi d'une subvention de 15 000 € à la société Little Mamma Production en soutien au projet présenté ci-dessus et en annexe ;
- **DIT** que les crédits seront inscrits au Budget 2023.

2023-26-09-UR N° 80 ZAC DE LA GARE / ECOQUARTIER DES ORFEVRES – ADOPTION DU CRAC 2022

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **PREND ACTE** de la présentation du CRAC 2022, joint en annexe.

2023-26-09-UR N° 81 PROJET ALLIADE - TERRAIN SIS BOULEVARD POYAT (CADASTRÉ AH 277) – DESAFFECTATION

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 22 voix pour et 7 oppositions (M. Raymond (qui a donné pouvoir à P. Charrondièrre), G. Brulland (qui a donné pouvoir à A. Lasserre) P. Charrondièrre, M. Chikki (qui a donné pouvoir à Amina Leghnider), A. Lasserre, Amina Leghnider, K. Garel.

- **CONSTATE** la désaffectation du domaine public du terrain sis boulevard Poyat concerné ;
- **AUTORISE** le Maire, ou son représentant, à signer tous les actes, pièces et/ou documents nécessaires à l'application de la présente délibération.

2023-26-09-UR N° 82 PROJET ALLIADE - TERRAIN SIS BOULEVARD POYAT (CADASTRÉ AH 277) – DECLASSEMENT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 21 voix pour, 1 abstention (JP Saint-Cyr) et 7 oppositions (M. Raymond (qui a donné pouvoir à P. Charrondièrre), G. Brulland (qui a donné pouvoir à A. Lasserre) P. Charrondièrre, M. Chikki (qui a donné pouvoir à Amina Leghnider), A. Lasserre, Amina Leghnider, K. Garel.

- **APPROUVE ET PRONONCE** le déclassement du domaine public du terrain sis boulevard Poyat concerné, pour le faire entrer dans le domaine privé de la commune ;
- **AUTORISE** le Maire, ou son représentant, à signer tous les actes, pièces et/ou documents nécessaires à l'application de la présente délibération.

2023-26-09-UR N° 83 AUTORISATION DONNEE A ALLIADE POUR DEPOSER UN PERMIS DE CONSTRUIRE SUR UN TERRAIN APPARTENANT A LA COMMUNE (CADASTRÉ AH 277)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 22 voix pour et 7 oppositions (M. Raymond (qui a donné pouvoir à P. Charrondièrre), G. Brulland (qui a donné pouvoir à A. Lasserre) P. Charrondièrre, M. Chikki (qui a donné pouvoir à Amina Leghnider), A. Lasserre, Amina Leghnider, K. Garel.

- **AUTORISE** Alliaide à déposer un permis de construire sur la partie de 3631m² à détacher de la parcelle AH 277.

2023-26-09-UR SF N° 84 CESSION DE LA PARCELLE AD 627 A L'HOPITAL NORD OUEST

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 21 voix pour, 3 abstentions (G.Lichtlé, A. Lasserre, K. Garel) et 5 oppositions (M. Raymond (qui a donné pouvoir à P. Charrondièrre), G. Brulland (qui a donné pouvoir à A. Lasserre) P. Charrondièrre, M. Chikki (qui a donné pouvoir à A.Leghnider), A.Leghnider.

- **DECIDE** de la vente de la parcelle AD 627 d'une surface de 623m², pour un montant de 135 000 € HT à l'Hôpital Nord Ouest. ;
- **DIT** que les frais de l'acte correspondant sont à la charge de l'acquéreur ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire de signer tous les actes (notariés et administratifs) nécessaires à l'application de la présente délibération.

2023-26-09-UR SF N° 85 MODIFICATION DE LA TAXE D'AMENAGEMENT MAJOREE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 22 voix pour et 7 oppositions (M. Raymond (qui a donné pouvoir à P. Charrondière), G. Brulland (qui a donné pouvoir à A. Lasserre) P. Charrondière, M. Chikki (qui a donné pouvoir à Amina Leghnider), A. Lasserre, Amina Leghnider, K. Garel.

- **CONFIRME** les taux de la taxe d'aménagement qui sont respectivement de 20%, 15% et 10% sur les parcelles énumérées en annexe

Sur le reste du territoire, le taux de la taxe d'aménagement n'est pas modifié et s'établit à 5% ;
- **INDIQUE** que la présente délibération est valable pour une période de 3 ans conformément à l'article 1635 quater A du code général des impôts ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.

2023-26-09-PM DG N° 86 AVENANT N°2 A LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES AGENTS DE POLICE MUNICIPALE ET DE LEURS EQUIPEMENTS AUPRES DE LA COMMUNE DE SAINT DIDIER DE FORMANS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 22 voix pour et 7 oppositions (M. Raymond (qui a donné pouvoir à P. Charrondière), G. Brulland (qui a donné pouvoir à A. Lasserre) P. Charrondière, M. Chikki (qui a donné pouvoir à Amina Leghnider), A. Lasserre, Amina Leghnider, K. Garel.

- **APPROUVE** le projet d'avenant n°2 joints à la présente délibération ;
- **AUTORISE** le maire, ou son représentant, à signer cet avenant, ainsi que l'ensemble des pièces susceptibles d'en résulter ;
- **DIT** que les crédits résultant de cet avenant seront prévus au budget ;
- **DIT** qu'un exemplaire de la présente délibération sera transmis à la Préfecture de l'Ain ;
- **DIT** qu'un exemplaire de la présente délibération sera transmis à la Trésorerie.

2023-26-09-ST SF N° 87 GIRATOIRE D'ACCES AU COLLEGE JEAN MOULIN DE DE SAINT-DIDIER DE FORMANS (RD28F/RD28H/CHEMIN D'ARRAS/RUE CARRIAT – CONVENTION DE GESTION ULTERIEURE

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **AUTORISE** monsieur le Maire, ou son représentant à signer la convention jointe en annexe, ainsi que toutes les pièces et/ou documents susceptibles d'y être rattachés ;
- **DIT** qu'un exemplaire de la présente délibération sera transmis à Monsieur le Président du conseil départemental de l'Ain, à madame la Maire de Reyrieux et à monsieur le Maire de Saint Didier de Formans ;
- **DIT** qu'un exemplaire de la présente délibération sera transmis à madame la préfète de l'Ain.

2023-26-09-RH N° 88 MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS COMMUNAUX - COMPLEMENTS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 22 voix pour et 7 abstentions (M. Raymond (qui a donné pouvoir à P. Charrondière), G. Brulland (qui a donné pouvoir à A. Lasserre) P. Charrondière, M. Chikki (qui a donné pouvoir à Amina Leghnider), A. Lasserre, Amina Leghnider, K. Garel.

- ADOPTE la proposition du rapporteur, telle que détaillée ci-dessus, permettant la mise à jour du tableau des effectifs à compter du 1^{er} septembre 2023.

2023-26-09-RH SC N° 89 REMUNERATION DES ETUDES SURVEILLEES AU SEIN DES ECOLES DE LA COMMUNE

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- AUTORISE monsieur le maire, ou son représentant, à recruter des fonctionnaires du ministère de l'Education Nationale pour assurer des tâches d'animation pendant les temps d'activité périscolaire mis en place dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires ;
- DIT que, pour l'année scolaire 2023-2024, les missions concernées seront effectuées dans les conditions suivantes : heures d'études surveillées au titre d'activité accessoire, par des enseignants contre une rémunération égale à 100 % du montant des indemnités fixées par le décret n° 66-787 du 14 octobre 1966 fixant le taux de rémunération des travaux supplémentaires effectués par les enseignants des écoles en dehors de leur service normal ;
- DIT que les crédits correspondants sont inscrits au Budget.

2023-26-09-RH N° 90 CREATION D'EMPLOIS NON PERMANENTS POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIE A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 22 voix pour et 7 abstentions (M. Raymond (qui a donné pouvoir à P. Charrondière), G. Brulland (qui a donné pouvoir à A. Lasserre) P. Charrondière, M. Chikki (qui a donné pouvoir à Amina Leghnider), A. Lasserre, Amina Leghnider, K. Garel.

- ADOPTE la proposition du rapporteur comme suit :

La création à compter du 1^{er} septembre 2023 de 15 emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité dans les grades :

- Adjoint administratif territorial ;
- Adjoint technique territorial ;
- Rédacteur ;
- Technicien.

relevant de la catégorie hiérarchique B et C, à temps complet ou à temps non complet, pour une durée hebdomadaire de service modulé jusqu'à 80% du temps de travail.

Ces emplois non permanents seront occupés par des agents contractuels recrutés par voie de contrat à durée déterminée pour une durée maximum de 12 mois (allant du 1^{er} septembre 2023 au 31 août 2024 inclus).

La rémunération sera calculée par référence à l'indice majoré du grade de recrutement.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

En mairie, le 26 septembre 2023

Affiché le 28 septembre 2023



Pour extrait conforme
Le Maire
Marc PÉCHOUX